



**Conférence Ministérielle de l'OCDE
« Renforcer les PME et l'entrepreneuriat
au service de la productivité et de la
croissance inclusive »**

**Résumé de la Présidence de la
Conférence**

22 et 23 février 2018
Mexico, Mexique



CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE L'OCDE SUR LE RENFORCEMENT DES PME ET DE L'ENTREPRENEURIAT AU SERVICE DE LA PRODUCTIVITÉ ET DE LA CROISSANCE INCLUSIVE

Mexico, Mexique, 22 et 23 février 2018

Résumé de la Présidence de la Conférence

Les 22 et 23 février 2018, l'OCDE a organisé une Conférence ministérielle autour du thème « [Renforcer les PME et l'entrepreneuriat pour plus de productivité et de croissance inclusive](#) ». Cette conférence s'est tenue au Mexique, sous la présidence de M. Ildefonso Guajardo Villarreal (ministre, Mexique), et sous la vice-présidence de M. Stuart Nash (ministre, Nouvelle-Zélande), de Mme Marie-Gabrielle Ineichen-Fleisch (secrétaire d'État, Suisse), et de M. Hasan Ali Çelik (vice-ministre, Turquie).

Cette réunion a eu lieu à l'heure où les pouvoirs public s'interrogent sur les approches innovantes à adopter face à la croissance atone de la productivité, aux préoccupations relatives aux échanges internationaux et au creusement ou à la persistance de fortes inégalités. Les politiques en faveur des petites et moyennes entreprises (PME) et de l'entrepreneuriat peuvent à cet égard jouer un rôle essentiel en apportant des solutions et en permettant aux PME et aux entrepreneurs de saisir les opportunités qui se font jour et d'atténuer les risques induits par les grandes transformations de l'économie et de la société, comme l'accélération de la mondialisation, la transformation numérique, la nouvelle révolution industrielle, l'évolution de la nature du travail, les mutations démographiques, et la transition vers une économie circulaire et bas carbone.

Cette conférence est la troisième Conférence ministérielle organisée dans le cadre du [Processus de Bologne de l'OCDE sur les politiques à l'égard des PME et de l'entrepreneuriat](#). Ce mécanisme politique dynamique, qui réunit plus de 80 économies du monde entier à différents stades de développement, ainsi qu'un grand nombre d'organisations internationales, d'institutions et d'organisations non gouvernementales (ONG), vise à renforcer le dialogue et la coopération afin de stimuler la réflexion sur l'entrepreneuriat et de favoriser la compétitivité des PME au niveau mondial. Le Processus de Bologne de l'OCDE a été lancé en juin 2000, à Bologne (Italie), lors de la première Conférence ministérielle de l'OCDE sur les PME, qui a abouti à la Charte de Bologne sur les politiques à l'égard des PME. La deuxième Conférence ministérielle de l'OCDE sur les PME s'est tenue en juin 2004 à Istanbul (Turquie), et a débouché sur la « Déclaration ministérielle d'Istanbul : Promouvoir la croissance des PME innovantes et compétitives sur le plan international ».

La « [Déclaration ministérielle sur le renforcement des PME et de l'entrepreneuriat au service de la productivité et de la croissance inclusive](#) » a été adoptée lors de la Conférence de Mexico par 55 pays, dont la totalité des pays membres de l'OCDE, 20 pays non membres, ainsi que l'Union européenne.

La Conférence a réuni des Ministres, des vice-Ministres, des secrétaires d'État, des hauts responsables publics, ainsi que des représentants de haut niveau de différentes associations et organisations internationales, issus de 68 délégations, dont 33 pays membres de l'OCDE, 22 pays non membres, l'Union européenne et 12 autres organisations et parties prenantes.

Au cours de la séance d'ouverture, M. Angel Gurría, Secrétaire général de l'OCDE, met en exergue le rôle des PME et de l'entrepreneuriat dans les économies et les sociétés, en tant que source d'emploi, de valeur ajoutée, d'innovation et d'inclusion sociale. Il souligne les avantages économiques et sociaux

considérables qui peuvent être obtenus en permettant aux PME de se développer et d'innover et en élargissant les possibilités entrepreneuriales à toutes les catégories sociales. Il évoque la forte hétérogénéité qui caractérise la population de PME et le creusement des écarts de productivité entre les petites PME et les grandes entreprises. Il met en avant les nouvelles possibilités offertes aux PME et aux entrepreneurs par la transformation numérique et la mondialisation, tout en faisant observer que des efforts supplémentaires s'imposent pour permettre à un plus grand nombre de PME d'en bénéficier.

Il souligne le rôle essentiel du paysage institutionnel et réglementaire pour les PME. Il indique que l'OCDE est prête à aider les pouvoirs publics afin de permettre aux PME de surmonter les difficultés récentes et persistantes auxquelles elles sont confrontées, de tirer parti de la révolution numérique et de jouer un plus grand rôle sur la scène économique mondiale.

Le Président de la Conférence, M. Ildefonso Guajardo, rappelle les profondes mutations qui ont caractérisé l'économie depuis la précédente Conférence ministérielle sur les PME organisée en 2004, et met l'accent sur la nécessité de continuer à jeter les bases qui permettront de soutenir l'ouverture du marché et l'entrepreneuriat. Il explique qu'au Mexique, les PME et l'entrepreneuriat figurent au premier rang des priorités, d'où la création, en 2013, de [l'Institut national de l'entrepreneur \(INADEM\)](#), qui intervient dans tous les aspects de l'entrepreneuriat et du développement des PME : financement, renforcement des compétences, services de soutien au développement des entreprises et innovation, pour n'en citer que quelques-uns. Il souligne l'importance d'associer les parties prenantes à l'élaboration des politiques en faveur des PME et de l'entrepreneuriat. Il invite l'OCDE à approfondir l'analyse et le dialogue sur les PME et appelle l'Organisation à accroître la visibilité et l'impact de ses travaux dans ce domaine.

M. Kris Peeters (Vice-Premier ministre, Belgique) et M. Mariano Mayer (secrétaire d'État, Argentine), font le compte-rendu d'une manifestation organisée en parallèle avec les parties prenantes du monde des PME et les Ministres (ou leurs représentants) afin d'examiner le point de vue des entreprises et des partenaires sociaux sur le rôle des politiques à l'égard des PME et de l'entrepreneuriat dans le contexte de la mondialisation, de la transformation numérique, des progrès technologiques et de l'évolution de la nature du travail. Les parties prenantes et les participants à cette réunion ont souligné l'importance du cadre réglementaire pour les PME, mis en avant le potentiel offert par les portails d'information numériques et la nécessité de consulter les entrepreneurs sur l'incidence possible des projets de législation. Ils ont également insisté sur la nécessité de tenir compte du point de vue des PME dans les négociations commerciales internationales, et ont estimé que les pouvoirs publics devraient intensifier leurs efforts en vue d'encourager l'établissement de liens entre les grandes entreprises et les PME, afin de permettre à ces dernières de prendre part au dialogue social et aux systèmes de relations professionnelles. Ils ont invité les pouvoirs publics à associer les PME et les entrepreneurs au processus d'élaboration des politiques et salué l'engagement de l'OCDE en faveur de la poursuite du dialogue avec les PME et les associations d'entrepreneurs.

Les participants à la Conférence conviennent que la transformation numérique doit être envisagée comme un processus et insistent sur la précieuse contribution de l'OCDE, qui accompagne les pays dans l'élaboration d'une approche globale. Ils recensent les questions prioritaires, sur les plans tant de l'action publique que du dialogue public-privé, pour favoriser la transition des PME vers l'économie numérique. Il s'agit notamment de développer un cadre réglementaire approprié ; d'améliorer la connectivité, la cyber sécurité et la protection de la vie privée ; de répondre aux besoins de financement des PME ; de renforcer les compétences et de faciliter la valorisation des qualifications et la reconversion ; de promouvoir les compétences des PME en matière d'encadrement ; de développer les partenariats avec les plateformes et les grands acteurs du secteur ; de recourir à la commande publique pour encourager l'innovation dans les PME ; d'alléger les formalités administratives pour stimuler l'entrepreneuriat ; de

répondre aux préoccupations des PME qui se sentent menacées par le changement ; et d'impliquer les travailleurs dans la transformation numérique.

Permettre la montée en puissance des PME

Les PME en expansion ont un impact considérable sur la compétitivité, l'innovation, l'emploi et les salaires. Les Ministres et chefs de délégation font observer que les PME peuvent monter en puissance à différents stades de leur cycle de vie. Une forte croissance dépend de nombreux facteurs, et les compétences tout comme les ambitions des entrepreneurs sont à cet égard essentielles. Il convient toutefois de noter que toutes les PME ne cherchent pas à se développer.

Les Ministres et chefs de délégation reconnaissent que le contexte institutionnel et les cadres d'action, et notamment l'environnement réglementaire, les mesures-cadres et les politiques ciblées, influent sur la capacité des start-up et des PME à se développer.

Les participants passent en revue les facteurs clés qui conditionnent la montée en puissance de PME, parmi lesquels, les dispositifs-cadres et l'accès aux ressources stratégiques, telles que les financements, les compétences, les TIC, la technologie et les réseaux de connaissances. Ils notent que les PME peuvent se développer par différents moyens. L'économie numérique offre à cet égard de nouveaux horizons, avec notamment l'émergence de modèles économiques innovants. Les participants soulignent que l'internationalisation, la participation aux chaînes de valeur mondiales (CVM) et l'accès à l'investissement direct étranger peuvent également favoriser la montée en puissance des PME en leur permettant de accéder à des marchés internationaux et au transfert de technologies. Les mesures visant à faciliter le transfert des entreprises, ainsi que les opérations de fusion et d'acquisition, peuvent également appuyer le développement des PME.

Les participants examinent différents instruments d'action possibles pour favoriser la montée en puissance des PME. Les pouvoirs publics intensifient leurs efforts pour faciliter l'accès des PME et des start-up à des formes de financement appropriées pour leur permettre de se développer en investissant dans l'innovation et de nouveaux marchés, qu'il s'agisse de capital-risque ou de capital-investissement. Le financement tout au long du cycle de vie des entreprises est considéré comme essentiel.

Des initiatives, telles que des programmes de formation conjuguant cours théoriques et formation pratique en entreprise, sont en cours pour valoriser les compétences existantes du personnel des PME et aider ces dernières à recruter et fidéliser des personnes compétentes et hautement qualifiées. Des services, notamment de conseil et de mentorat, de développement sur mesure des entreprises, sont également proposés dans les différents pays à l'attention des entrepreneurs, des dirigeants de PME, des incubateurs et des accélérateurs d'entreprises.

Les pouvoirs publics cherchent également à faciliter l'accès des PME aux connaissances les plus récentes, en nouant des partenariats avec des organismes de recherche, des universités et d'autres entreprises. Les participants font observer que l'innovation et la montée en puissance des PME peut être favorisée par l'utilisation stratégique de la commande publique. Ils notent également qu'il est essentiel d'encourager les partenariats mutuellement bénéfiques entre les PME et les grandes entreprises tout au long des chaînes d'approvisionnement et de veiller à l'équité de traitement des PME.

Les Ministres et chefs de délégation reconnaissent qu'un environnement réglementaire transparent et efficace est essentiel à la croissance des entreprises, à l'instar de l'exécution effective des contrats, de la protection de la propriété intellectuelle et des systèmes de justice civile. Ils étudient le bien-fondé d'un « test PME » pour évaluer l'impact potentiel sur les PME et l'entrepreneuriat de tous les projets de textes

législatifs, ainsi que l'utilisation de « bacs à sable » réglementaires. Ils notent également que les critères de taille qui conditionnent l'application de la réglementation ou les mesures d'incitation ne doivent pas faire obstacle au développement des PME. Les participants font observer que l'intervention des pouvoirs publics doit tenir compte de l'hétérogénéité de la population de PME.

Les Ministres et chefs de délégation soulignent que l'OCDE peut jouer un rôle essentiel en formulant des recommandations d'action pour améliorer l'environnement commercial des PME, permettre aux PME à forte croissance de saisir de nouvelles opportunités, promouvoir la compétitivité, les gains de productivité, les échanges internationaux dans un cadre ouvert et loyal, l'allègement des tâches administratives et les réformes en faveur des entreprises, et venir en aide aux PME à la traîne en facilitant leur adaptation, leur transformation, leur restructuration et leur sortie du marché en bonne et due forme. Les Ministres et chefs de délégation plaident en faveur de l'adoption d'une approche intégrée impliquant l'ensemble de l'administration afin de favoriser la montée en puissance des PME en associant les principales parties prenantes, qui peuvent notamment s'engager directement auprès des PME et des entrepreneurs potentiels. Plusieurs participants demandent à l'OCDE d'accompagner le développement d'une telle approche stratégique.

Plusieurs participants soulignent le rôle que peut jouer l'OCDE en facilitant le partage des connaissances entre les différents pays pour soutenir la mise en commun des bonnes pratiques, et en aidant les pouvoirs publics à concevoir et mettre en œuvre des politiques qui se renforcent mutuellement pour aider les PME à se développer. Ils saluent le soutien sur mesure apporté par l'OCDE aux pouvoirs publics afin de les aider à examiner et évaluer les politiques à l'égard des PME et de l'entrepreneuriat et à promouvoir le développement de stratégies en leur faveur.

Renforcer l'accès des PME à des instruments de financement diversifiés

Les Ministres et chefs de délégation soulignent que l'accès à des formes de financement appropriées conditionne la création, la croissance et la productivité des PME ainsi que la réalisation des Objectifs de développement durable dans les différents pays. Ils notent que certaines catégories de PME se heurtent toujours à d'importants obstacles pour obtenir des financements sous des formes adéquates et en quantité suffisante. Ils ajoutent que tandis que le crédit aux PME est en stagnation ou en recul dans certains pays, celles-ci se tournent de plus en plus vers d'autres instruments de financement. Les participants conviennent que des efforts supplémentaires s'imposent pour diversifier les sources de financement et combler le déficit de crédit pour certaines catégories d'entreprises.

Les Ministres et chefs de délégation reconnaissent que l'économie numérique ouvre – avec les Fintech – de nouvelles perspectives de financement pour les PME : nouveaux services financiers, élargissement de la base d'investisseurs et utilisation de sources alternatives de données pour améliorer l'évaluation des risques de crédit et favoriser une plus grande intégration financière. À l'approche de la « prochaine révolution de la production », les PME ont plus que jamais besoin de financements. D'importants investissements sont en effet nécessaires dans l'achat de nouvelles machines, les TIC, les compétences et le savoir-faire, et sont impossibles pour les petites entreprises à court de liquidités qui n'ont pas la possibilité d'accéder aux marchés financiers. De plus, au sein d'une économie de plus en plus fondée sur le savoir, dans laquelle les données, les algorithmes, les compétences et le savoir-faire deviennent des facteurs clés de réussite, les financements ne peuvent plus être octroyés uniquement sur la base d'actifs matériels et de sûretés réelles, mais il est nécessaire d'accorder une plus grande attention aux actifs immatériels. Dans le même temps, les participants soulignent l'importance de définir un cadre réglementaire approprié pour accompagner ces évolutions.

Les participants examinent les instruments d'action à l'appui de l'amélioration de l'accès des PME à des instruments de financement diversifiés et confrontent leur expérience en la matière. Ils estiment essentiel de renforcer les mécanismes de garantie de crédit pour répondre à la diversité des besoins de financement exprimés par les PME, notamment dans le cadre de leurs activités d'investissement et d'exportation, et de contribuer à l'additionalité. Ils mettent en évidence les mesures destinées à renforcer les dispositifs d'information sur le risque de crédit, qui s'appuient notamment sur l'utilisation des données massives et des Fintech pour refléter plus précisément le niveau de risque associé au financement des PME. Ils font également observer qu'il peut être utile de favoriser les initiatives en matière de coopération des PME pour les aider à se développer et améliorer leur accès au crédit.

Les pouvoirs publics s'appuient de plus en plus sur les marchés publics pour encourager le développement des PME, et les participants font remarquer que l'efficacité de ces stratégies peut être renforcée en harmonisant les politiques d'achat des différentes administrations, en garantissant la ponctualité des paiements et en accompagnant la commande publique d'une offre de services de conseil et de formation aux entrepreneurs.

Les Ministres et chefs de délégation confrontent leurs expériences quant au soutien au développement de l'affacturage, des marchés de la dette des entreprises pour les PME, du financement participatif et du crédit interentreprises, des fonds de capital-risque à l'appui du démarrage des start-up, l'introduction en bourse des PME et le capital-investissement, la mobilisation des capitaux privés au service de la croissance et l'utilisation des compétences du secteur privé. Ils ajoutent que des mécanismes s'imposent pour garantir un partage adéquat des risques entre les institutions financières et les entrepreneurs. Ils notent le potentiel offert par les technologies de chaînage par blocs pour améliorer le financement des PME, et la nécessité, pour les pouvoirs publics, de rester informés de l'évolution des technologies et des marchés financiers.

Les Ministres et chefs de délégation conviennent qu'il est nécessaire de répondre aux besoins de financement des PME tout au long de leur cycle de vie, en luttant contre les obstacles qui touchent l'offre comme la demande. Ils estiment en particulier important de déterminer quelles sont les mesures efficaces pour soutenir le financement au service de la croissance et de l'innovation, de même que la transition des PME vers une économie bas carbone et l'investissement dans les technologies vertes. Il est également nécessaire de s'attaquer aux déséquilibres régionaux et de soutenir le financement en faveur des groupes sous-représentés, comme les jeunes et les femmes entrepreneurs.

Les participants demandent le soutien de l'OCDE pour améliorer la base de données probantes disponible, approfondir la connaissance des besoins de financement des PME et mettre en commun les bonnes pratiques. Ils soulignent la nécessité de mettre en application les [Principes de haut niveau du G20 et de l'OCDE sur le financement des PME](#) et de renforcer le dialogue avec les PME et les autres parties prenantes.

Favoriser une plus grande participation des PME à une économie mondialement intégrée

Les Ministres et chefs de délégation reconnaissent que les mutations de l'environnement mondial, telles que l'essor des CVM et du numérique, offrent aux PME de nouvelles possibilités de participer à l'économie mondiale, d'où des conséquences positives en termes d'innovation, de développement et de productivité des PME. Néanmoins, les participants font observer que la participation aux marchés mondiaux est inégale au sein de la population de PME, et que les avantages qu'elles tirent de leur intégration aux CVM dépendent de la nature des liens interentreprises et de la position qui est la leur dans les réseaux de production mondiaux. Ils soulignent également que si la transformation numérique

facilite l'accès des PME aux marchés mondiaux et favorise l'émergence d'entreprises ayant d'emblée une vocation mondiale, nombreuses sont les PME à se laisser distancer dans la transition numérique.

Les Ministres et chefs de délégation examinent les principaux obstacles à la participation des PME aux marchés mondiaux, comme le manque d'information et la connaissance insuffisante des marchés étrangers et des exigences et normes propres aux CVM, le manque de qualifications et d'efficacité des pratiques organisationnelles, les contraintes financières, la faiblesse des infrastructures et des services logistiques.

Les Ministres et chefs de délégation reconnaissent que malgré la diminution significative des droits de douane ces dernières années, les obstacles aux échanges subsistent et pèsent de façon disproportionnée sur les PME. Ils constatent également que la multiplication et la complexité croissantes des restrictions à la circulation internationale des données risquent de compromettre les bienfaits que tirent les PME du commerce numérique. Ils insistent sur la nécessité d'aborder les questions spécifiques aux PME dans le dialogue sur les échanges internationaux.

Les participants examinent les instruments d'action à l'appui de la participation des PME à l'économie mondiale, et évoquent les bonnes pratiques et les approches innovantes. Ils insistent sur la nécessité de stimuler la compétitivité des marchés intérieurs et de supprimer les réglementations des marchés de produits, surtout dans les services, afin de favoriser l'innovation et la croissance des PME les plus efficaces et d'accroître leur participation aux CVM. Les pouvoirs publics rationalisent et automatisent les procédures douanières et simplifient les formalités, afin d'alléger les obstacles administratifs aux échanges qui pèsent de façon disproportionnée sur les PME. Ils prennent également des mesures pour surmonter les problèmes d'information rencontrés par les PME en ce qui concerne les débouchés commerciaux, les partenariats étrangers, les normes, les réglementations et les procédures commerciales.

Les Ministres et chefs de délégation examinent les mesures à prendre pour améliorer l'accès des PME à des formes de financement appropriées, comme le crédit et le financement de la chaîne d'approvisionnement, aider les PME à investir dans le renforcement des compétences, à avoir accès à des travailleurs qualifiés et à développer leurs capacités stratégiques pour pouvoir tirer leur épingle du jeu sur les marchés internationaux, et stimuler l'innovation dans les PME, notamment par le biais d'incitations budgétaires à la R&D, de partenariats scientifiques et de la gestion des actifs intellectuels. Les pouvoirs publics donnent également la priorité à l'amélioration de la connectivité numérique et à la promotion de la participation des nouveaux entrants et des PME aux marchés électroniques mondiaux.

Les Ministres et chefs de délégation s'intéressent également aux mesures visant à promouvoir l'établissement de liens entre les PME et les grandes entreprises, en tenant compte des nouvelles évolutions au sein des CVM, résultant notamment de l'essor du numérique.

Les Ministres et chefs de délégation soulignent que la complexité croissante de l'environnement mondial exige l'adoption d'approches à l'échelle de l'ensemble de l'administration, pour pouvoir s'attaquer aux obstacles à l'internationalisation des PME. Une coopération internationale renforcée est également nécessaire pour relever les défis mondiaux, depuis les normes traditionnelles jusqu'aux nouveaux enjeux réglementaires à l'ère numérique.

Les Ministres et chefs de délégation saluent le rôle de l'OCDE, qui documente la participation des PME à l'économie mondiale, encourage la mise en commun des connaissances et des bonnes pratiques, et analyse les conséquences des transformations en cours sur l'action publique.

Améliorer l'environnement des affaires pour les PME grâce à une réglementation efficace

Les Ministres et chefs de délégation admettent qu'un environnement réglementaire efficient et transparent est essentiel pour garantir des règles du jeu équitables aux entreprises, quelle que soit leur taille, stimuler l'investissement et l'innovation dans les PME, promouvoir l'entrepreneuriat, lutter contre l'économie informelle et réduire la corruption.

Les Ministres et chefs de délégation reconnaissent que l'impact disproportionné des obstacles réglementaires qui pèsent sur les PME entravent leur capacité à investir, innover et s'imposer, y compris sur les marchés mondiaux. Ils soulignent l'importance de l'exécution effective des contrats, de la transparence et de l'intégrité dans le secteur public, dans la mesure où l'opacité et la corruption, qui sont préjudiciables à toutes les entreprises, posent des problèmes particuliers aux PME.

Les Ministres et chefs de délégation reconnaissent la nécessité de faire appel au numérique pour améliorer l'environnement réglementaire et alléger le poids des formalités administratives, de même que pour accroître la qualité des services administratifs offerts aux entreprises, notamment par le biais d'une collaboration renforcée avec le secteur privé. Ils notent également l'importance du cadre réglementaire pour faciliter l'accès des PME aux financements.

Les participants examinent les solutions possibles pour améliorer l'environnement réglementaire des PME : allègement de la bureaucratie, ou adoption de la règle du « un pour un » et du principe « une fois pour toutes » ; promotion de la discipline réglementaire et fiscale grâce à la simplification et à l'utilisation ciblée de la technologie et au renforcement de la communication, avec notamment la mise en place de guichets uniques et la mise en ligne d'informations. Les participants font observer que les mesures d'exonération et de simplification doivent être bien pensées, afin d'éviter la création de contraintes et de distorsions supplémentaires, qui pourraient peser sur la croissance des PME.

Les participants examinent la mise en place de « tests PME » dans le cadre de l'analyse d'impact de la réglementation et l'utilisation des « bacs à sable » réglementaires à des fins de test. Les participants admettent qu'il n'existe pas de solution unique en matière de réforme réglementaire et que les réponses des pouvoirs publics doivent être adaptées au contexte. Ils soulignent l'importance de la cohérence et de la coordination de l'action publique, de la stabilité et de la prévisibilité des politiques dans les différents ministères, ainsi que de la coordination de l'action entre les parties prenantes. Ils notent le risque d'effet de seuil induit par des politiques différenciées en fonction de la taille des entreprises.

Les Ministres et chefs de délégation soulignent que l'OCDE peut contribuer à garantir l'équité des règles du jeu pour les PME, notamment en identifiant et diffusant les principes de bonnes pratiques applicables aux réformes réglementaires. Certains participants demandent à l'OCDE d'aider les pays à élaborer des approches cohérentes et à renforcer la qualité des données disponibles, afin d'améliorer l'environnement réglementaire des PME dans le contexte du développement d'une stratégie de l'OCDE pour les PME.

Le transfert des entreprises comme moteur de la croissance des PME

Les Ministres et chefs de délégation reconnaissent qu'il est essentiel de garantir la réussite du transfert des PME économiquement viables pour maintenir l'emploi, préserver la valeur des actifs et assurer la continuité des procédés de production et des relations commerciales. Les participants notent que les transferts réussis sont davantage propices à l'emploi que la création de nouvelles entreprises. Ils soulignent également qu'un tel transfert peut être l'occasion d'adopter des pratiques managériales et des modèles économiques innovants et, pour les entrepreneurs, de pénétrer de nouveaux marchés. Ils

estiment que les reprises d'entreprises, au même titre que les start-up, méritent toute l'attention des décideurs.

Au vu du vieillissement des entrepreneurs, les Ministres et chefs de délégation estiment urgent de lever les principaux obstacles au transfert des entreprises, qui expliquent la fermeture de nombreuses PME viables : complexités réglementaires et lourdeurs administratives, absence de planification adéquate et de savoir-faire au sein des PME, accès insuffisant aux services de conseil, difficultés à trouver des cessionnaires potentiels et des formes de transfert appropriées, réticences engendrées par la dilution de la propriété et par la perte de la liberté d'action des gestionnaires dans les entreprises familiales, et contraintes liées à la reprise d'entreprises.

Les participants examinent les instruments d'action envisageables pour mettre en place des conditions propices au transfert des PME et accroître les possibilités entrepreneuriales. Ils conviennent de l'importance de développer un environnement réglementaire, administratif et budgétaire favorable. Ils étudient en particulier les solutions possibles pour alléger les formalités administratives, et éviter les conséquences fiscales défavorables de la vente ou de la cession des PME, comme l'exonération des droits de succession et de donation et l'assouplissement des conditions restrictives préexistantes pour bénéficier de ces exemptions.

Les Ministres et chefs de délégation admettent qu'il est essentiel de sensibiliser les chefs d'entreprise et d'encourager une planification précoce des transferts, tant attendus que soudains. Il s'agit également dans ce cadre de faciliter l'accès aux réseaux de conseillers professionnels intervenant dans de tels transferts, de développer des lignes directrices et des manuels pratiques, et de fournir des services ciblés aux entrepreneurs.

Les Ministres et chefs de délégation confrontent leurs points de vue et leur expérience quant à la façon dont les pouvoirs publics peuvent favoriser la mise en contact des parties prenantes et le développement de marchés pour les transferts d'entreprises. Ils examinent les mesures destinées à mieux informer les chefs d'entreprise sur les possibilités de reprise qui s'offrent aux PME, et à stimuler la création de plateformes en ligne consacrées aux échanges d'entreprises, notamment transfrontières, et renforcer ainsi les normes de qualité et la transparence. Les participants notent que les transferts se heurtent, dans le cas des entreprises familiales, à des difficultés spécifiques et que la mise en place de mesures d'accompagnement et de mentorat peut faciliter la réussite de l'opération. Les pouvoirs publics prennent également des mesures pour améliorer l'accès à des formes de financement appropriées pour les entreprises qui procèdent à des changements de propriété ainsi que pour les cessionnaires potentiels, comme les garanties de crédit et les instruments de capitaux propres.

Les Ministres et chefs de délégation insistent sur l'importance d'adopter une approche uniforme, en répondant aux besoins en amont, à mi-parcours et aval du transfert d'entreprise. Ils considèrent également essentiel de veiller à la cohérence entre les domaines d'action ayant une incidence sur les transferts d'entreprises.

Les Ministres et chefs de délégation invitent l'OCDE à enrichir la base de données factuelles relative aux différentes formes de transferts et aux tendances dans ce domaine, en établissant une distinction entre les différentes catégories de PME, afin de mieux appréhender les causes d'échecs ainsi que les leviers d'action publique à actionner pour assurer la réussite des transferts. Ils appellent l'OCDE à entreprendre des travaux sur les entreprises familiales, à la lumière de la pertinence que revêt cette question dans les différents pays et des caractéristiques et difficultés propres à ces entreprises.

Développer les compétences entrepreneuriales

Les Ministres et chefs de délégation reconnaissent le rôle des compétences entrepreneuriales pour accroître les chances de réussite des projets de création d'entreprise et permettre aux salariés de prendre part à l'innovation des PME. Ils évoquent également les aspects et effets sociaux et éthiques des compétences entrepreneuriales.

Les Ministres et chefs de délégation soulignent l'étendue et la nature comportementale des compétences entrepreneuriales, qui associent un ensemble d'attributs, y compris la créativité, le sens de l'initiative et de la responsabilité, la capacité à résoudre des problèmes, le travail en équipe, la négociation, l'aptitude à gérer les ressources et les connaissances financières et technologiques.

Ils insistent sur le rôle essentiel joué par le système éducatif formel pour l'acquisition de compétences entrepreneuriales, et sur le fait qu'une formation à l'entrepreneuriat est nécessaire à tous les niveaux de l'enseignement, primaire, secondaire et supérieur. Ils mettent aussi l'accent sur l'importance de la formation à l'entrepreneuriat en dehors du système scolaire.

Malgré les récents efforts déployés pour renforcer le soutien à l'acquisition de compétences entrepreneuriales, les participants insistent sur la nécessité de proposer une offre adaptée de formation à l'entrepreneuriat à davantage d'étudiants, de salariés et d'entrepreneurs. L'enseignement des compétences entrepreneuriales ne devrait pas être théorique mais axé sur la pratique, englobant des projets concrets de création d'entreprise et des initiatives d'apprentissage intégrées à l'activité professionnelle dans les PME. Ils confrontent leurs connaissances des approches récentes.

S'agissant des retombées de la formation à l'entrepreneuriat, les participants observent que selon toute vraisemblance, elles se manifesteront pleinement à long terme et que les avantages peuvent être nombreux, incluant l'épanouissement personnel, le développement de la communauté et des entreprises.

Les Ministres et chefs de délégation examinent divers instruments d'action à l'appui du renforcement des compétences entrepreneuriales, notamment grâce à l'organisation de formations ; la mise à disposition de réseaux et de supports pédagogiques pour les enseignants en entrepreneuriat ; et l'offre d'une aide au démarrage aux étudiants qui ont la volonté et la capacité de créer une entreprise dans un proche avenir, sous la forme d'un accès aux financements, au mentorat et aux pépinières d'entreprises.

Les Ministres et chefs de délégation soulignent l'importance de suivre une approche intégrée, qui associe l'ensemble des ministères dotés des outils et travaillant dans les domaines concernés, assure une coordination entre différents niveaux d'enseignement, et crée des liens entre formation à l'entrepreneuriat et aide au démarrage. Ils reconnaissent le rôle important joué par l'OCDE pour faciliter l'analyse des politiques, le partage de connaissances, l'apprentissage mutuel et le renforcement des capacités entre pays dans ce domaine.

Promouvoir l'innovation dans les PME en place

Les Ministres et chefs de délégation conviennent que l'innovation dans les PME est un moteur essentiel de la croissance inclusive, en réduisant les écarts de productivité et de salaire entre PME et grandes entreprises. Néanmoins, ils constatent aussi qu'en matière d'innovation, il existe des divergences considérables dans les performances des PME.

Les Ministres et chefs de délégation évoquent la transition vers un paradigme de « l'innovation ouverte », dans lequel l'innovation est le résultat de la collaboration entre entreprises et entre l'industrie

et le monde universitaire. Ils reconnaissent que cette mutation facilite l'accès des PME à l'innovation. Les participants observent également que les dépenses publiques consacrées à la R D et à l'innovation sont en hausse dans de nombreux pays, mais que les objectifs nationaux ne sont bien souvent pas encore atteints. Certains participants indiquent que l'innovation des entreprises devrait être principalement tirée par le secteur privé.

Les Ministres et chefs de délégation soulignent l'importance de mettre sur pied des systèmes d'innovation nationaux et locaux qui englobent les PME, par exemple en créant des centres d'innovation et d'excellence qui soutiennent les projets de recherche en collaboration entre PME et organismes de recherche, et qui transfèrent des connaissances appliquées aux PME. Ils évoquent l'importance des pôles en tant que foyers d'innovation, soulignant la nécessité d'associer différentes industries et de favoriser la convergence afin de créer des produits et des services innovants.

Les Ministres et chefs de délégation insistent sur l'importance du cadre institutionnel et réglementaire pour promouvoir l'innovation dans les PME, en veillant à suivre une approche coordonnée et globale. Ils soulignent le caractère central d'une réglementation favorable à l'innovation des PME, qui inclut un marché du travail flexible permettant l'attribution des ressources aux entreprises et aux secteurs les plus productifs.

Les Ministres et chefs de délégation mettent en avant le rôle des compétences à l'appui de l'innovation dans les PME. Mettre en place un système de formation solide et capable de produire une main d'œuvre talentueuse, actualiser les compétences des salariés et des dirigeants des PME et mieux sensibiliser les PME à l'innovation sont autant de priorités mentionnées par les participants. Les participants évoquent aussi l'urgence pour les PME de passer au numérique et le rôle des politiques publiques pour améliorer les compétences et les infrastructures numériques et faciliter l'accès aux marchés. Les initiatives dans le domaine du financement, telles que les chèques-innovation, ont le mérite de soutenir l'innovation dans les PME et de créer un marché pour les services d'innovation.

Les débats révèlent que les approches varient d'un pays à l'autre ; certains pays suivent une approche sectorielle à l'appui de l'innovation des entreprises, tandis que d'autres optent pour l'élaboration de stratégies horizontales, en veillant attentivement à éviter le risque de « sélectionner des gagnants ».

Renforcer l'inclusion sociale grâce à l'entrepreneuriat inclusif

Les Ministres et chefs de délégation reconnaissent la nécessité d'accroître les possibilités entrepreneuriales pour les groupes sous représentés et défavorisés, y compris les femmes, les jeunes, les seniors, les chômeurs, les migrants, les populations autochtones, les personnes handicapées et les personnes vivant dans des zones périphériques et rurales. Exploiter le talent entrepreneurial qui s'exprime dans différentes sphères de la société recèle à la fois le potentiel d'autonomiser différents groupes et de stimuler la croissance. L'entrepreneuriat inclusif est un facteur déterminant pour mener à bien des projets d'envergure mondiale tels que les Objectifs de développement durable.

Les Ministres et chefs de délégation mettent en évidence un certain nombre d'obstacles de taille qui empêchent les groupes sous représentés et défavorisés de créer des entreprises viables et performantes. Ces obstacles incluent notamment le manque de compétences entrepreneuriales ; les difficultés d'accès aux capitaux de démarrage ; la difficulté de se repérer dans le dédale de la réglementation ; les contraintes administratives qui pèsent sur la création et le développement des entreprises ; l'accès limité aux réseaux de petits entrepreneurs ; la peur de l'échec et le manque de confiance ; et les préjugés sociaux. Ces obstacles sont généralement plus élevés ou de nature différente pour les groupes sociaux sous représentés et défavorisés.

Les Ministres et chefs de délégation confrontent leurs connaissances des instruments d'action permettant de stimuler l'entrepreneuriat inclusif, qui comprennent des programmes dédiés et sur mesure ciblant des groupes sociaux spécifiques dans le domaine des programmes de formation, d'accompagnement et de mentorat pour l'innovation, ainsi que des programmes de microcrédit et de garantie de prêts. Outre ces initiatives visant certains groupes de la société, il convient également de mieux faire connaître les programmes classiques de soutien à l'entrepreneuriat au sein des segments délaissés de la population, y compris au moyen d'une formation destinée aux prestataires de services de développement d'entreprise afin qu'ils puissent travailler efficacement avec les personnes appartenant à ces groupes cibles, et en renforçant la collaboration entre ces prestataires et les organismes communautaires qui desservent ces populations.

Les Ministres et chefs de délégation soulignent également l'importance d'adapter les programmes de microcrédit et de garantie de prêt aux besoins des femmes, des jeunes et des immigrants. Les institutions financières publiques ont un rôle clé à jouer pour favoriser l'accès aux capitaux, notamment en encourageant une plus grande parité hommes-femmes au sein des conseils d'administration. Les pôles de recherche et les marchés publics constituent également des leviers puissants pour mieux intégrer les groupes vulnérables, à condition d'être mobilisés intelligemment.

Une attention croissante est également portée à la constitution de réseaux d'entrepreneuriat pour les femmes, les jeunes, les immigrants, les chômeurs et les membres d'autres groupes sociaux désireux de créer leur entreprise, en veillant à ce que ces réseaux soient bien connectés aux dispositifs professionnels de soutien aux entreprises.

Les participants mettent en exergue un certain nombre de facteurs déterminants pour la réussite des politiques d'entrepreneuriat inclusif, et notamment : une action efficace de sensibilisation du public cible ; la compréhension des défis rencontrés par les entrepreneurs ; et l'utilisation d'un ensemble intégré de mesures de soutien associant formation, mentorat, financement et mise en réseau. Les Ministres et chefs de délégation indiquent que les interventions les plus efficaces sont généralement celles qui encouragent l'innovation et la valorisation des marchés où la demande est excédentaire.

Les Ministres et chefs de délégation soulignent l'importance de la dimension territoriale de l'entrepreneuriat inclusif pour faire en sorte que les initiatives ciblant les groupes vulnérables prennent en compte les communautés locales et leurs spécificités.

Les Ministres et chefs de délégation conviennent de l'importance que les ministères et organismes publics unissent leurs efforts pour assurer la cohérence des politiques et programmes en faveur de l'entrepreneuriat inclusif avec les politiques menées dans les domaines de l'éducation et du marché du travail. Ils ajoutent que l'OCDE peut faciliter la mise en commun des connaissances entre pays à l'appui du transfert des bonnes pratiques concernant l'entrepreneuriat inclusif, et appellent l'OCDE à approfondir ses travaux dans ce domaine.

Les Ministres et chefs de délégation insistent également sur la nécessité de lutter contre l'activité informelle, plus fréquente au sein des segments défavorisés de la population, qui pénalise la productivité, limite l'accès aux services sociaux et freine l'inclusion financière. En outre, ils jugent nécessaire de s'attaquer aux causes sous-jacentes de l'exclusion, et demandent à l'OCDE de s'employer à définir des politiques visant à réduire la taille de l'économie informelle.

Suivi et évaluation des programmes en faveur des PME et de l'entrepreneuriat

Les Ministres, chefs de délégation et participants plaident en faveur d'une action publique fondée sur des données probantes. Ils reconnaissent que l'évaluation et la mesure de l'impact revêtent une très grande importance, car elles renforcent l'obligation de répondre des programmes et politiques mis en œuvre. Elles sont nécessaires pour déterminer les actions qui sont efficaces et celles qui ne le sont pas, et pour montrer aux contribuables que les ressources publiques sont employées à bon escient. Ils évoquent le rôle crucial des évaluations ex ante pour orienter les décisions relatives aux nouvelles politiques à mettre en place, ainsi que la nécessité de procéder à des évaluations à mi-parcours en temps voulu et de réaliser de solides analyses d'impact en fin de projet.

Toutefois, les Ministres et chefs de délégation recensent divers obstacles à l'amélioration des pratiques d'évaluation, et notamment : l'obtention d'informations d'autres organismes publics, l'obtention de données en temps voulu, la méconnaissance des pratiques et méthodes d'évaluation de qualité, la crainte de réactions négatives à de mauvais résultats d'évaluation, et l'absence d'approche systématique et holistique de l'évaluation des politiques à l'égard des PME et de l'entrepreneuriat. Ils reconnaissent aussi que le processus d'évaluation est souvent complexe, non seulement en raison des difficultés fréquemment rencontrées pour recueillir des données ex post auprès des bénéficiaires, mais aussi du fait des coûts élevés que l'ensemble du processus peut entraîner.

Ils conviennent de la nécessité d'intensifier les efforts en vue d'instiller une culture de l'évaluation des politiques à l'égard des PME et de l'entrepreneuriat. Ils évoquent les différents moyens de soutenir une culture de l'évaluation, y compris en mettant en place des structures administratives appropriées, en fixant des objectifs clairs et mesurables au début des programmes, en élaborant des indicateurs clés de performance, en mesurant les performances par rapport aux objectifs et aux indicateurs définis et en diffusant et publiant les résultats obtenus. Ils insistent sur la nécessité d'inventer des espaces d'expérimentation et d'évaluation de l'action publique, en reconnaissant que les évaluations se solderont par des résultats à la fois positifs et négatifs.

L'évaluation d'impact ne doit plus se contenter de fournir des statistiques des dépenses et des activités des programmes, mais analyser les liens de cause à effet et englober une analyse contrefactuelle. Plusieurs participants expliquent comment les progrès récents des techniques d'évaluation peuvent être mis à profit pour mesurer l'impact des politiques et programmes en faveur des PME et de l'entrepreneuriat, y compris les études fondées sur des groupes témoins et les études expérimentales. Plusieurs pays présentent des évaluations réalisées en suivant des approches basées sur une analyse contrefactuelle et sur des groupes témoins, et en utilisant des données détaillées et indépendantes. Ils font toutefois observer que l'emploi de ces techniques et sources de données reste sous développé dans les évaluations des politiques à l'égard des PME et de l'entrepreneuriat.

Les Ministres et chefs de délégation prennent également acte des progrès substantiels récemment réalisés en matière de disponibilité des données au sein des administrations publiques, y compris des données fiscales et de sécurité sociale, ainsi que de la plus large diffusion des données massives et des données ouvertes. Leur utilisation peut jeter un nouvel éclairage sur l'impact de l'action publique sur les PME, les entrepreneurs et l'économie, et contribuer à obtenir plus rapidement les résultats des évaluations. Ils admettent toutefois qu'il faut définir des stratégies volontaristes pour exploiter ces données aux fins de l'évaluation des politiques à l'égard des PME et de l'entrepreneuriat. Plusieurs participants mentionnent aussi l'importance d'élaborer des données qualitatives et de mener des études de plus vaste portée afin de compléter les approches quantitatives de l'analyse d'impact.

Ils ajoutent que l'évaluation des politiques à l'égard des PME et de l'entrepreneuriat doit être appréhendée dans une optique impliquant l'ensemble de l'administration. Les évaluations doivent être entreprises de façon systématique et holistique et couvrir tout le champ des politiques en faveur des PME et de l'entrepreneuriat, en englobant l'ensemble des programmes, organismes et ministères concernés. Les participants soulignent également que l'approche doit prendre en compte l'incidence des politiques sectorielles classiques – immigration, compétences, transports, santé, culture, éducation, etc. – sur les PME et l'entrepreneuriat.

Les Ministres et chefs de délégation mettent en exergue le rôle que l'OCDE peut jouer pour faciliter l'échange de connaissances entre pays sur l'évolution des pratiques et des approches de l'évaluation des politiques à l'égard des PME et de l'entrepreneuriat et pour soutenir la mise en commun des bonnes pratiques. Les participants demandent à l'OCDE à mettre à jour son [2007 Cadre de l'OCDE sur l'évaluation des politiques et des programmes à l'égard des PME et de l'entrepreneuriat](#) afin d'y intégrer les avancées récentes en matière de mesures, de disponibilité des données et de techniques d'évaluation. Ils proposent également que l'OCDE travaille directement avec les pays pour évaluer leurs programmes, notamment en ce qui concerne l'analyse d'impact.

Prochaines étapes

Au cours des discussions qui se sont déroulées pendant les deux journées de la Conférence ministérielle, les participants ont souligné l'importance que les pouvoirs publics accordent aux PME et aux entrepreneurs, et la nécessité de leur permettre de contribuer davantage à la productivité et à la croissance inclusive. Ils ont plaidé en faveur de politiques fondées sur des éléments probants afin de stimuler le développement et la croissance des PME, et reconnu le rôle central joué par l'OCDE en matière d'analyse, de dialogue sur l'action publique, de confrontation des bonnes pratiques et d'appui ciblé aux politiques publiques visant les PME et l'entrepreneuriat. Plusieurs participants ont demandé à l'OCDE d'intensifier les travaux qu'elle consacre aux PME, et d'aider les pouvoirs publics en élaborant une approche globale et intégrée des politiques à l'égard des PME.

Plusieurs participants ont également invité l'OCDE, par le biais de son [Groupe de travail sur les petites et moyennes entreprises et l'entrepreneuriat](#), à mesurer la visibilité et le rayonnement de ses travaux consacrés aux PME dans l'intérêt de tous les pays. À cette fin, ils ont demandé à l'OCDE d'entreprendre une évaluation assortie de recommandations permettant d'atteindre ces objectifs. Ils lui ont également demandé d'organiser d'autres événements à haut niveau portant sur des aspects spécifiques de la politique à l'égard des PME, ainsi qu'une autre Réunion ministérielle dans un proche avenir, afin de poursuivre l'exercice fructueux de dialogue et de mise en commun de l'information qui s'est déroulé à Mexico.